



**HERITIERS DE LA JUSTICE** a.s.b.l.

Service des Eglises Protestantes  
pour les Droits Humains et la Paix

217, Av. P.E. Lumumba IBANDA  
BUKAVU/Rép. Dém. du Congo

**BARZA JURIDIQUES - PHARMACIES DE DROITS - RESOLUTION DE CONFLITS**

---

## **Déclaration de l'asbl Héritiers de la Justice à l'aube de la clôture du Dialogue politique national en cours à Kinshasa depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016**

L'association sans but lucratif Héritiers de la Justice basée à Bukavu dans la province du Sud-Kivu en RD Congo suit avec grande attention les travaux du dialogue politique national qui, sur convocation du Président de la république, se tiennent depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 à la Cité de l'Union africaine à Kinshasa et qui pourraient se clôturer le mardi 18 octobre.

Forte de son engagement de plus de 20 ans dans la promotion et la défense des valeurs des droits humains, de la paix et de la démocratie, l'asbl Héritiers de la Justice s'est réjouie à l'ouverture de ce dialogue que le Chef de l'Etat et la Majorité présidentielle (MP) au pouvoir se soient enfin rendus à l'évidence de leur incapacité à résoudre seuls la crise politique créée de toutes pièces par eux et dans laquelle ils ont volontairement plongé le pays en gelant depuis 2006 la tenue des élections locales et le renouvellement en 2012 des mandats des élus provinciaux (Députés, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs) et des Sénateurs. Par contre, elle regrette que le pouvoir se radicalise et œuvre en même temps avec ardeur pour créer et renforcer la division au sein de l'opposition politique et la radicalisation des positions d'une partie de cette dernière.

Selon divers médias nationaux et internationaux ayant approché le facilitateur et les participants au dialogue, la clôture sera marquée par la signature d'un Accord politique qui va consacrer, après la fin du 2<sup>ème</sup> et dernier mandat constitutionnel du président le 19 décembre prochain, la mise en place d'un pouvoir intérimaire cogéré par la Majorité présidentielle et les franges de l'opposition politique et de la société civile qui y prennent part : le Chef de l'Etat actuel reste en fonction au-delà de son mandat jusqu'à l'installation d'un autre élu, la mise en place d'un gouvernement de large union nationale dirigée par un Premier ministre issu de l'opposition et la restructuration du bureau de la Commission électorale nationale indépendante, etc.

A la veille de la signature dudit accord politique, Héritiers de la Justice :

- ◆ Déploire que la classe politique ne soit toujours pas parvenue à accorder ses violons pour permettre que les assises de la Cité de l'Union africaine aient réellement un caractère inclusif tel que stipulé dans l'ordonnance présidentielle les convoquant et ce, malgré les incessants bons offices, notamment ceux de l'Eglise catholique et ceux des partenaires extérieurs ;
- ◆ Regrette qu'un quitus de glissement des mandats ait été aisément accordé aux animateurs des institutions politiques chargées de faciliter la tenue des élections conformément à la constitution sans qu'une mesure, en termes de sanction ou de garde-fou politique, ne soit prise à l'endroit des responsables à la base de l'impasse politique et électorale actuelle qui brise l'élan démocratique amorcé en 2006 après des millions de morts du fait de la guerre. Ce déficit de sanction à l'endroit de ceux qui ont failli à leurs obligations constitutionnelles et légales constitue un mauvais précédent dont pourraient éventuellement se prévaloir de futurs dirigeants à élire au terme dudit accord et qui seraient hantés du déshonorable virus de vouloir s'éterniser au pouvoir en violation de la Constitution ;

- ◆ Regrette que les discussions des participants au dialogue se soient plus focalisées sur la lutte des parties prenantes pour la conservation et/ou l'accès au pouvoir même par des voies non prévues par la constitution et que soient réduits au silence les besoins vitaux du peuple, tels la sécurité humaine et matérielle dans les provinces de l'Est, la pérennisation des frais illégaux (prise en charge des enseignants par les parents) en milieu scolaire qui enfreint le caractère gratuit et obligatoire de l'enseignement primaire, etc. ;
- ◆ Craint que la mise en œuvre de cet accord politique dont la signature par une poignée des Congolais (±300 personnes) est imminente ne vienne supplanter la loi fondamentale adoptée par référendum populaire en décembre 2005 par plus de 80% de 28 millions d'électeurs ;
- ◆ Salue les déclarations faites par les deux co-moderateurs du dialogue de respecter la constitution. Néanmoins, elle s'interroge sur les bases légales qui sous-tendent les rapports entre le gouvernement de large union nationale à mettre en place et l'Assemblée nationale tels que prescrits par la constitution ;
- ◆ Estime qu'au lieu de résoudre définitivement la crise politique créée de toutes pièces par la MP, cet Accord regorge plutôt des germes dangereux susceptibles d'amplifier la crise, de déstabiliser les institutions et de discréditer encore davantage les acteurs politiques et sociaux aux yeux de la population congolaise et de la communauté internationale. Au cas où le gouvernement à mettre en place sera assujéti à l'Assemblée nationale comme prévu par la Constitution en vigueur, le camp présidentiel, majoritaire au parlement, se réservera, à l'instar du temps de la Mouvanse présidentielle du Maréchal Mobutu, le droit de recourir aux motions de censure ou de défiance pour se débarrasser du Premier ministre et/ou des ministres lorsque la MP se sentirait offusquée dans ses velléités de déficit de gouvernance démocratique devenues endémiques, notamment dans le domaine financier, etc.

Tous comptes faits, faute d'être inclusifs, le dialogue national et l'accord politique qui en sera issu consacrent une violation criante de la constitution du 18 février 2006 en prorogeant, sans se référer au souverain primaire de qui émane tout pouvoir, le mandat du Président de la République au-delà du 19 décembre 2016.

Forte de l'enthousiasme populaire pour la construction en RDC d'un Etat de droit respectueux des valeurs démocratiques universellement reconnues et encouragée par les résultats déjà obtenus dans ce sens depuis 2005-2006 par les citoyens, **l'asbl Héritiers de la Justice** en appelle au peuple congolais pour que celui-ci continue à transcender la peur et l'instrumentalisation de toute sorte en tenant à l'œil la classe politique au pouvoir aujourd'hui et dans l'avenir ainsi que l'opposition politique afin de les sanctionner positivement ou négativement le moment venu.

En plus, **l'Association** encourage les citoyennes et les citoyens à rester vigilants et mobilisés pour faire prévaloir, en leur qualité de souverain primaire de qui émane tout pouvoir, de manière spontanée et pacifique leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels mis continuellement en mal par les acteurs politiques résolus à diriger le pays par défi.

Fait à Bukavu, le 17/10/2016

**Héritiers de la Justice, asbl**